



Assurance Annulation, Médicale / Voyage

Nos programmes sont très demandés, ce qui signifie que pour garantir votre place, il est souvent nécessaire de faire votre réservation bien à l'avance. Nous comprenons qu'il soit difficile de planifier quelque chose à l'avance et que parfois la vie ne se déroule pas toujours comme prévu. C'est pourquoi nous offrons à tous nos clients la possibilité de souscrire à une assurance annulation et / ou une assurance voyage afin que vous puissiez réserver votre programme en toute tranquillité.

Pour plus d'informations sur les garanties de base de l'assurance annulation et de l'assurance voyage/médicale, n'hésitez pas à consulter les documents ci-après. Pour ce faire, nous vous invitons avant tout achat, à télécharger et à lire [la police complète de l'assurance annulation](#) ainsi que celle de [l'assurance voyage / médicale](#).

Assurance Annulation

L'assurance annulation d'Ertheo garantit un remboursement complet en cas de circonstances imprévues pouvant survenir avant la date de début du programme (valable jusqu'à 24 heures avant le début du programme). L'assurance annulation ne couvre pas l'annulation pour quelque raison que ce soit après la date de début du programme. Vous trouverez ci-après un aperçu de la couverture de l'assurance annulation:

COUVERT

- ✓ Si le participant ou un membre de sa famille proche (y compris la famille étendue) tombe malade ou subit un grave accident, ce qui pourrait l'empêcher de participer au programme.
- ✓ Si le participant a échoué lors d'une épreuve scolaire et est dans l'obligation de repasser des examens qui ont lieu pendant le programme
- ✓ Si le contractant a perdu son emploi, a commencé un nouvel emploi ou l'a changé, ce qui affecte sa capacité à payer le programme
- ✓ Si le contractant a subi des dommages matériels considérables affectant sa capacité à payer le programme

NON COUVERT

- ✓ Si la demande de visa du participant est refusée
- ✓ Si le programme a déjà commencé et que le participant décide d'abandonner le stage
- ✓ Si le participant se blesse pendant le programme
- ✓ Si le participant signale une blessure (ou une blessure récurrente) survenue avant la réservation

Nous vous conseillons de lire attentivement [la police d'assurance annulation complète](#) avant tout achat.

Souscrire à l'assurance annulation

L'assurance annulation doit être souscrite au moment de votre inscription au programme de votre choix. Lorsque vous demandez un devis, vous devez cocher la case "Assurance annulation". Si vous avez reçu un devis avec ou sans assurance annulation et que vous souhaitez modifier cette option, merci de contacter l'un de nos agents du service clients afin d'effectuer le changement avant de procéder au paiement. Si vous souscrivez à un programme 30 jours avant la date de début, il est probable que vous ne puissiez pas souscrire à l'assurance annulation.

Assurance Voyage / Médicale

Ertheo travaille avec une compagnie d'assurance internationale privée afin de proposer une assurance voyage / médicale à ses clients. Nous recommandons cette assurance aux participants qui ne possèdent pas encore d'assurance voyage / médicale privée. Cette assurance couvre certains problèmes médicaux, accidents ou autres incidents imprévus pouvant survenir pendant le programme ou pendant le voyage du participant au stage ou à l'académie. Vous trouverez ci-après un aperçu de la couverture de l'assurance voyage / médicale:

COUVERT*

- ✓ Si le participant contracte une maladie ou une affection à l'étranger
- ✓ Si le participant souffre de lésions permanentes causées par un accident
- ✓ Si le participant souffre d'accidents qui pourraient avoir lieu dans sa vie quotidienne (chutes brûlures, infections, etc.)
- ✓ En cas d'urgence (rapatriement médical, visite au chevet du patient, rapatriement du corps ou frais funéraires, par exemple)
- ✓ Le coût d'un voyage retour en raison d'une urgence
- ✓ Si les bagages enregistrés sont perdus ou endommagés en raison d'un vol, d'un incendie ou d'un événement de force majeure
- * Le type de couverture pour les cas ci-dessus peut varier. Veuillez télécharger et lire la police complète d'assurance voyage / médicale ci-dessous.

NON COUVERT*

- ✓ Pour une blessure (ou une blessure récurrente) subie avant ou après un voyage à l'étranger
- ✓ Si le titulaire de la police d'assurance ou la personne assurée a délibérément incité l'évènement couvert par l'assurance
- ✓ Pour les dommages causés aux objets empruntés, en leasing ou loués
- ✓ Pour les accidents dans lesquels l'ivresse ou la consommation de drogue a joué un rôle
- ✓ Pour les accidents causés en participant à des courses de chevaux, à des courses de motos ou de véhicules automobiles, à des combats de boxe ou de lutte, à des arts martiaux tels que le judo ou le kung-fu et autres, ou à toute forme de préparation (entraînement) à de telles activités.
- * Veuillez télécharger et lire la police complète assurance voyage / médicale ci-dessous pour plus d'informations sur les éléments NON couverts dans l'assurance voyage / médicale

Nous vous conseillons de lire attentivement [la police d'assurance voyage/médicale complète](#) avant tout achat.

Souscrire à l'assurance voyage/médicale

L'assurance voyage / médicale peut être souscrite au moment de choisir le programme de votre choix. Lorsque vous demandez un devis pour votre programme, cochez la case Assurance voyage / médicale. Si vous avez reçu un devis avec ou sans assurance voyage / médicale et souhaitez modifier cette option, merci de contacter l'un de nos agents du service clients afin d'effectuer le changement avant de procéder au paiement. Vous pouvez choisir de souscrire une assurance voyage / médicale jusqu'à une semaine avant votre voyage. Il est nécessaire de contacter une personne du service clients pour donner suite à votre demande.